

FORMULE 74.13.1

Loi sur les tribunaux judiciaires

CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION
TESTAMENTAIRE LIMITÉ AUX BIENS VISÉS PAR LE TESTAMENT

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

SUCCESSION DE FEU

domicilié(e), à son décès, à

profession

décédé(e) le

**CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION
TESTAMENTAIRE LIMITÉ AUX BIENS VISÉS PAR LE TESTAMENT**

Requérant

Adresse

Profession

Sur ordonnance d'un juge de la Cour supérieure de justice, le présent octroi d'un
certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire est limité
aux biens visés par le testament daté du

(et des codicilles datés du _____).

Une copie du testament (et des codicilles) est jointe. Ce testament constitue le dernier
testament du défunt traitant de ces biens.

Le présent CERTIFICAT DE NOMINATION À TITRE DE FIDUCIAIRE DE LA
SUCCESSION TESTAMENTAIRE LIMITÉ AUX BIENS VISÉS PAR LE TESTAMENT
est par la présente délivré, sous le sceau du tribunal, au requérant ou à la requérant(e)
susnommé(e).

DATE _____

greffier

adresse du greffe